



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Procès-verbal de la réunion du 08 avril 2020

Ordre du jour :

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes: Continuation de la réunion du 6 avril 2020

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, membres de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Wiseler, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Gilles Baum, membre de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

*

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes: Continuation de la réunion du 6 avril 2020

Le Ministre informe qu'au cours de la semaine prochaine, si tout va bien, 12 mineurs non-accompagnés provenant de camps de réfugiés sur les îles grecs arriveront au Grand-Duché. Cette initiative repose sur la proposition du Ministre de répartir les 5.000 mineurs non accompagnés se trouvant dans ces camps sur les 27 Etats membres de l'UE selon la clé de répartition de 10 enfants par 500.000 habitants. Ni le Conseil, ni la Commission européenne n'ont réagi à cette proposition par des actions concrètes. Le Luxembourg a donc entamé une collaboration directe avec le gouvernement grec et avec l'UNHCR. Des problèmes de coordination et la crise sanitaire liée au COVID-19 ont retardé le transfert des mineurs non accompagnés vers le Luxembourg.

Les 12 mineurs arrivant au Luxembourg ne seront pas hébergés dans des foyers, mais dans une structure d'hébergement mise à disposition par Caritas. Ceci permettra de les isoler en quarantaine. Les mineurs ont par ailleurs droit au regroupement familial. En ce qui concerne le « gender balancing », il faut prendre en considération que 93% des mineurs non accompagnés dans les camps grecs sont des garçons. Parmi les douze mineurs venant au Luxembourg se trouvent éventuellement trois filles. Par ailleurs, 90% des mineurs non accompagnés dans les camps ont plus de 14 ans. Le choix des 12 mineurs qui seront transférés au Luxembourg a été fait par l'UNHCR qui a beaucoup d'expérience pour évaluer la situation des réfugiés. Deux tiers des mineurs non accompagnés sur les îles grecques se trouvent dans une procédure de protection internationale. D'autres Etats membres de l'UE ont déclaré vouloir en accueillir, dont l'Allemagne qui est prête à transférer 50 mineurs non-accompagnés.

La crise sanitaire liée au COVID-19 menace fortement les camps sur les îles grecs. Or, leur évacuation vers le continent se heurte à l'opposition de la population locale. Dans la situation actuelle, il n'y a pas de risque que l'évacuation des camps suscite une nouvelle vague de migration. Selon le Ministre, l'Union européenne devra prêter main forte à la Grèce pour endiguer le problème. Un grand nombre de migrants ne sont pas des réfugiés selon les critères de la Convention de Genève. Il faudrait donc organiser des retours dans leurs pays d'origine. Par ailleurs, l'Union européenne vient de rapatrier 300.000 de ses citoyens, et 350.000 restent encore à rapatrier. Selon le Ministre, au vu de ces proportions, l'Union européenne pourrait facilement accueillir 30.000 réfugiés pour permettre l'évacuation des camps ou, au moins, abriter les 5.000 mineurs non accompagnés.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Luxembourg soutiendra l'Espagne et l'Italie en livrant du matériel en Tyvek produit par la société Du Pont de Nemours. Ce matériel servant à produire des blouses pour le secteur sanitaire n'est fabriqué qu'aux Etats-Unis et au Luxembourg.

Au vu de la propagation de la pandémie sur d'autres continents, des projets européens d'aide humanitaire sont en train d'être organisés, par exemple, pour le Venezuela et Haïti. Les Emirats arabes unis ont envoyé de l'équipement en Iran.

Des campagnes de vaccination devront être organisées par la Commission européenne dès qu'un vaccin sera disponible, ce qui pourra pourtant prendre un an. Actuellement, l'Afrique ne compte pas beaucoup de personnes infectées recensées, le nombre de tests effectués étant très restreint.

Un argument pour la fermeture des frontières allemandes était que des achats massifs d'aliments auraient été effectués par des Français dans la région de la Sarre au moment où le Grand Est comptait parmi les zones à risque. Or, selon le Ministre, la zone la plus touchée était celle de Mulhouse. Il ne voit donc pas de raison pour la fermeture de la frontière entre l'Allemagne et le Luxembourg. Le Ministre est intervenu, dans ce sens, auprès du gouvernement allemand. Par ailleurs, surtout les frontaliers allemands doivent maintenant assumer les désavantages de la fermeture totale de certains points de frontière en étant obligés de faire des détours pour pouvoir se rendre au Luxembourg. Un fait positif est que les frontaliers, dont un très grand nombre sont actifs dans le secteur de la Santé à Luxembourg, restent autorisés à traverser la frontière. Les autorités françaises ont, eux aussi, compris l'importance particulière pour le Luxembourg des frontaliers travaillant dans le secteur de la Santé. L'Allemagne a fermé ses frontières avec la France, le Luxembourg, la Suisse et l'Autriche, mais pas celles avec la Belgique et les Pays-Bas, La frontière belgo-luxembourgeoise est ouverte.

Le rapatriement de résidents luxembourgeois bloqués dans des pays tiers n'est pas toujours garanti. Au Pérou, par exemple, des personnes concernées n'ont pas de possibilité de se rendre à Lima d'où elles pourraient être rapatriées par avion. Une cellule de 20 diplomates est en train de chercher des solutions pour toutes les personnes qui se sont manifestées. Le rapatriement ne concerne pas des personnes ayant leur résidence permanente dans un pays tiers, sauf si elles comptent parmi les personnes vulnérables ou si elles sont malades. Dans les Emirats arabes unis et en Arabie saoudite, même les diplomates ne peuvent plus circuler librement, ce qui rend la situation très difficile.

Le Ministre n'exclut pas de procéder à des régularisations de personnes se trouvant en situation irrégulière au Luxembourg par le moyen de la protection temporaire, mais ceci doit se faire en analysant chaque cas individuellement.

Il s'avère que dans certains pays de l'Afrique du Nord, les Européens sont considérées comme personnes à risque. Il sera à voir si ce fait aura des répercussions sur la reprise du tourisme après la crise sanitaire liée au COVID-19.

Le Mali compte parmi les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Des informations sur la situation sanitaire dans ce pays peuvent être récupérées par le Ministère de la Coopération et de l'Aide humanitaire respectivement par les ONG sur place.

Il n'est pas possible d'attendre encore plus longtemps pour pouvoir procéder ainsi à un transport ensemble avec l'Allemagne des mineurs non accompagnés se trouvant dans des camps sur les îles grecques. La procédure administrative a pris un mois. Les douze enfants peuvent maintenant quitter la Grèce. L'Allemagne est encore tout au début de ses démarches administratives. Une période d'attente d'un mois supplémentaire soumettrait les enfants au danger d'être infectées par le COVID-19.

La Finlande, le Portugal et l'Irlande sont également prêts à accueillir des mineurs non accompagnés se trouvant dans des camps sur les îles grecques, mais ces pays n'ont pas encore entamé des démarches administratives.

Les personnes se trouvant au Centre de rétention sont soit des demandeurs de protection internationale déboutés, soit des personnes en situation irrégulière. La durée de séjour au Centre de rétention est limitée par la loi. Si des vols pour leurs retours ne peuvent pas être organisés dans ces délais, les personnes concernées doivent quitter le Centre de rétention. Il n'y a pas de possibilité légale de les enfermer dans d'autres structures ou de les loger dans des structures destinées à des demandeurs de protection internationale.

Divers

Le Président de la Commission propose d'élaborer un projet de motion sur la violation de l'état de droit en Hongrie. Par ailleurs, il est proposé de traiter ce sujet et celui de la gestion de la crise du COVID-19 dans les différentes assemblées parlementaires internationales.

Luxembourg, le 8 avril 2020

Le Secrétaire,
Yves Carl

La Présidente de la Délégation luxembourgeoise auprès
de l'AP-OTAN,
Lydia Mutsch

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten